


**Commission économique pour l'Europe**

## Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail de la sécurité  
et de la circulation routières**
**Groupe d'experts du renforcement  
de la sécurité aux passages à niveau**
**Septième session**

Genève, 21 et 22 mars 2016

**Rapport du Groupe d'experts du renforcement  
de la sécurité aux passages à niveau  
sur sa septième session**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation .....	1–2	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....	3	3
III. Programme de travail (point 2 de l'ordre du jour).....	4–21	3
A. Examen et analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau sur la base des données fournies par les pays .....	4	3
B. Évaluation et analyse de la sécurité de différents types de passages à niveau dans les États membres de la CEE, ainsi que dans certains pays non membres tels que l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde et la Nouvelle-Zélande.....	5–8	3
C. Récapitulatif des bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l'éducation et de la technologie.....	9–12	4
D. Recensement des lois et dispositions juridiques nationales .....	13–14	4
E. Recherche des principales causes et des solutions possibles en ce qui concerne les facteurs humains qui contribuent à l'insécurité des passages à niveau .....	15–16	4



F.	Mesure d'application .....	17	5
G.	Gestion des risques aux passages à niveau .....	18	5
H.	Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail, comprenant des recommandations .....	19–21	5
IV.	Questions diverses (point 3 de l'ordre du jour) .....	22–23	5
V.	Date et lieu de la prochaine session (point 4 de l'ordre du jour) .....	24	6
VI.	Adoption du rapport (point 5 de l'ordre du jour).....	25	6

## I. Participation

1. Le Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau (GE.1) a tenu sa septième session à Genève les 21 et 22 mars 2016 sous la présidence de M. Martin Gallagher (Royaume-Uni). Les États membres de la CEE ci-après étaient représentés : Autriche, Belgique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Turquie.
2. L'organisation non gouvernementale suivante était représentée : Union internationale des chemins de fer (UIC).

## II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

3. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour figurant dans le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/16.

## III. Programme de travail (point 2 de l'ordre du jour)

### A. Examen et analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau sur la base des données fournies par les pays

4. Il n'y a pas eu de nouvelles contributions au document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/12 sur l'examen des méthodes d'analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau. Le Groupe d'experts a décidé de conclure cet élément du programme et d'utiliser les informations et conclusions contenues dans le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/12 pour son rapport final.

### B. Évaluation et analyse de la sécurité de différents types de passages à niveau dans les États membres de la CEE, ainsi que dans certains pays non membres tels que l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde et la Nouvelle-Zélande

5. Le secrétariat du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) a informé le GE.1 que conformément au mandat du WP.6 la CEE pouvait recueillir et héberger des données relatives aux passages à niveau (comme il est proposé dans le document informel n° 7 (novembre 2015)). Le Groupe d'experts a accueilli favorablement cette information.
6. Le sous-groupe composé de la France, de l'Irlande, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Agence ferroviaire européenne, de l'UIC et de Community Safety Partnerships, Ltd., a présenté une proposition actualisée (document informel n° 1 (mars 2016)) visant à collecter des données statistiques pour contribuer à mesurer la sécurité aux passages à niveau. Le sous-groupe a également présenté un exposé sur les données relatives aux passages à niveau recueillies par les États membres de l'Union européenne et la Turquie.
7. Le Groupe d'experts a demandé que le document informel n° 1 (mars 2016) soit révisé pour qu'une différence soit faite entre les données déjà recueillies par les États membres de l'Union européenne conformément à leurs exigences législatives (ensemble minimal de données) et les données supplémentaires que le sous-groupe estime devoir être recueillies pour fournir une meilleure base d'analyse du niveau de sécurité des passages à

niveau (ensemble optimal de données). Il a également demandé que le document amélioré soit soumis avant le 18 avril 2016 au WP.6 par l'intermédiaire de son secrétariat en vue d'obtenir l'avis du Groupe de travail sur les questions de savoir si : a) les États membres de la CEE qui ne sont pas membres de l'Union européenne peuvent collecter un ensemble minimal de données sur la sécurité aux passages à niveau en appliquant les indicateurs proposés par le GE.1 et leurs définitions ; et b) la collecte de l'ensemble optimal de données serait à la portée de tous les États membres de la CEE.

8. Le GE.1 a décidé que son rapport final sur cet élément de programme devait : a) décrire le niveau de sécurité aux passages à niveau dans la mesure où les données disponibles le permettent ; b) examiner les lacunes en matière de données ; et c) proposer des variables, assorties de méthodes et de définitions claires, qui devraient être produites communément. Le GE.1 décidera de la série finale de variables à inclure dans son rapport final compte tenu des observations reçues du WP.6.

### **C. Récapitulatif des bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l'éducation et de la technologie**

9. Dans des contributions écrites supplémentaires, le Groupe d'experts a décidé que les documents informels n° 3 (janvier 2015) et n° 5 (novembre 2015) devaient servir de base au rapport final en ce qui concerne les sections consacrées à l'éducation et à la technologie.

10. Ces sections devraient comporter des informations sur les expériences et bonnes pratiques.

11. Le Groupe d'experts a convenu que le rapport final devait clairement mettre en évidence les lacunes identifiées dans ces deux domaines et fournir une liste des recommandations adoptées.

12. Le Groupe d'experts s'est également penché sur la question de la conduite automatisée et des risques qui lui sont associés dans le contexte de la sécurité aux passages à niveau. Le Président s'est dit prêt à établir un document informel sur ce sujet pour la prochaine session. Le GE.1 examinera comment introduire le sujet de la conduite automatisée dans le rapport final.

### **D. Recensement des lois et dispositions juridiques nationales**

13. Aucun document n'a été soumis pour examen au titre de ce point de l'ordre du jour. Aucune proposition officielle d'amendement à la Convention de 1968 sur la signalisation routière concernant des dispositions en relation avec les passages à niveau n'a donc été présentée.

14. Le Groupe d'experts a décidé que le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/15 devait être utilisé pour le rapport final mais qu'il fallait le réviser. Ses auteurs n'étant pas présents, le GE.1 a prié le secrétariat de prendre contact avec eux au sujet des éclaircissements nécessaires à apporter.

### **E. Recherche des principales causes et des solutions possibles en ce qui concerne les facteurs humains qui contribuent à l'insécurité des passages à niveau**

15. Le Groupe d'experts a accepté que les documents informels n° 3 (mars 2016) et n° 1 (novembre 2015) servent de base au rapport final pour la section consacrée au comportement des usagers. On devrait y trouver les recommandations révisées du document informel n° 1 (novembre 2015).

16. Le GE.1 a également convenu que le système analytique de prévention des accidents, qui indique comment évaluer les comportements inadaptés aux passages à niveau, devait être inclus dans le rapport final.

## **F. Mesure d'application**

17. Le Groupe d'experts a accepté que les documents informels n° 4 (novembre 2015) et n° 7 (janvier 2015) soient utilisés dans le rapport final.

## **G. Gestion des risques aux passages à niveau**

18. Le Groupe d'experts a jugé utile de disposer d'un document plus détaillé concernant l'application des techniques de gestion du risque aux passages à niveau. Il a demandé au sous-groupe de la gestion du risque de soumettre un tel document d'ici à la fin avril 2016.

## **H. Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail, comprenant des recommandations**

19. Le Président et le secrétariat ont informé le Groupe d'experts des difficultés rencontrées lors de la rédaction de l'avant-projet de partie I du rapport final. Ils ont souligné que le plan du rapport tel qu'il avait été adopté entre les sixième et septième sessions était difficile à appliquer. Ils ont proposé de le simplifier à la lumière des points 3 a), b) et c) du mandat du Groupe ainsi que du point concernant le coût économique des accidents aux passages à niveau qui a été ajouté par le Groupe en janvier 2014.

20. Le Groupe d'experts a accepté la proposition du Président et du secrétariat. Il a demandé que l'avant-projet établi pour la présente session soit révisé compte tenu de la structure simplifiée et soit distribué avant la prochaine session.

21. Le GE.1 a examiné les éléments d'une approche pour un système sûr. Il a convenu que la partie stratégique du rapport final (partie II) devait être structurée selon ces éléments qui sont : l'ingénierie, l'éducation, le respect de la réglementation et l'économie. Il conviendrait également d'introduire l'application effective de la gestion du risque aux passages à niveau en appliquant notamment de manière systématique les politiques, procédures et pratiques de gestion aux tâches d'analyse, d'évaluation et de contrôle des risques.

## **IV. Questions diverses (point 3 de l'ordre du jour)**

22. Le représentant de l'UIC a communiqué au Groupe d'experts des informations actualisées sur les activités de son organisation partout dans le monde. Elles visent à améliorer la sécurité aux passages à niveau et comportent des activités telles que l'élaboration de brochures destinées à expliquer aux chauffeurs routiers professionnels comment se comporter aux passages à niveau et que faire en situation d'urgence. Il a également donné des informations sur le Forum européen des passages à niveaux, qui s'est tenu le 3 décembre 2015 à Anvers, en Belgique.

23. Le représentant de l'UIC a aussi invité les membres du GE.1 à participer dans le cadre de la Journée internationale de sensibilisation aux passages à niveau à une conférence organisée conjointement par les chemins de fer lettons le 10 juin 2016 à Riga et par l'opération Gareautrain (Estonie) le 11 juin 2016 à Tallinn. Un appel à communications a été lancé. Le Colloque mondial sur les passages à niveau se tiendra du 12 au 16 juin 2016 à Helsinki sous l'égide de l'organisme finlandais de sécurité des transports (TRAFI).

**V. Date et lieu de la prochaine session  
(point 4 de l'ordre du jour)**

24. La huitième session du Groupe d'experts se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2016 à Genève.

**VI. Adoption du rapport (point 5 de l'ordre du jour)**

25. Le Groupe d'experts a adopté le rapport de sa septième session.

---